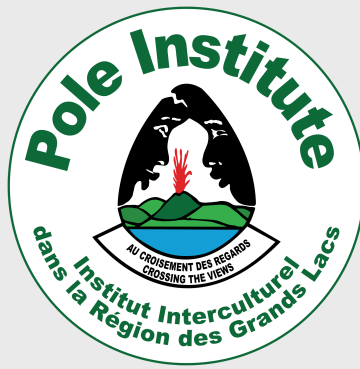




WEEKLY NOTE

NOTE DE CONJOCTURE

Regard sur les efforts d'assainissement dans la ville de Kinshasa

ANNÉE 2026

Première semaine
Août 2026

Regard sur les efforts d'assainissement dans la ville de Kinshasa

Le 29 mai 2026 lors de la 91^e réunion du Conseil des ministres, tenue à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a annoncé la création d'une Task force à discipline paramilitaire chargée de l'assainissement de la ville province de Kinshasa. La direction de cette task force a été confiée au lieutenant général Jean-Pierre Kasongo Kabwik, commandant du Service national. Cette décision fait suite à plusieurs visites personnelles du Chef de l'État sur les sites jugés insalubres dans la capitale, notamment aux abords du Grand Marché, communément appelé « Zando ».

Cette task force pluridisciplinaire dédiée à la salubrité et à l'assainissement de la ville de Kinshasa est placée sous l'autorité directe du chef de l'Etat, rapporte le compte rendu du Conseil des ministres élaboré par le ministre Augustin Kibassa Maliba. Elle regroupera des experts issus de sept ministères : Intérieur, Défense nationale, Urbanisme et Habitat, Santé publique, Environnement, Infrastructures et Travaux publics ainsi que l'Hôtel de ville de Kinshasa. Elle sera chargée d'élaborer un plan permanent de salubrité, d'identifier et de traiter les points critiques d'insalubrité, et de proposer des mesures contraignantes en matière de discipline urbaine.

Cependant, cette situation n'est pas nouvelle dans la gestion d'assainissement dans la ville province de Kinshasa. Il existe au niveau du ministère de l'environnement, développement durable et nouvelle économie du climat, une Direction d'Assainissement. Cette direction dans ses attributions est chargée outre l'élaboration des lois, des actes réglementaires, politiques, stratégies, normes et règlements en matière d'assainissement, d'appuyer la ville de Kinshasa dans la gestion des déchets solides. La mise en place de cette task force n'est-elle pas une doublure. On observe ce dernier temps la création de plusieurs agences au niveau national rendant complexe l'exercice de l'administration publique. Mais aussi cette direction peut être considérée comme ayant échoué ses missions et devrait être interpellé par les autorités.

Au sujet de la salubrité dans la ville province de Kinshasa, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre sans qu'elles produisent des résultats concrets. Le 15 août 2024 une opération appelée « coup de poing » a été lancée par le gouverneur de la ville province de Kinshasa en collaboration avec le génie militaire. En 2025, ce génie militaire est dans la construction d'un collecteur d'eaux pluviales de 1.5 km depuis le camp Tshatshi jusqu'au fleuve Congo. Déjà le 20 janvier 2026, le ministre des ITP avait annoncé la prise en charge des travaux d'assainissement sur plusieurs axes stratégiques de Kinshasa par le génie militaire des FARDC. Les axes ciblés étaient ceux des abords du Palais du Peuple, sur le boulevard Triomphal, ainsi que plusieurs tronçons de l'avenue Kasa-Vubu à Bandalungwa¹. Les avantages de ce génie militaire, selon le général Bruno Danga, sont la rigueur dans le respect des délais d'exécution, la maîtrise des coûts grâce à l'utilisation des ressources humaines et logistiques propres à l'armée et la qualité technique des interventions garantissant la pérennité des ouvrages. Ces initiatives en collaboration avec l'armée interviennent dans les grands travaux. Est-ce que les résultats sont-ils palpables sur le terrain pour étendre leur intervention pour résoudre l'énigme de l'insalubrité à Kinshasa ? Bien malin qui peut répondre à pareil questionnement.

Cette note d'analyse cherche à ressortir les causes majeures de l'insalubrité dans la ville province de Kinshasa et les pistes de solution pour la salubrité. Nous nous appuyons sur la documentation disponible en termes des lois et réglementations.

¹ [Le Génie militaire effectue des travaux d'assainissement sur plusieurs routes de Kinshasa | Radio Okapi](#) page visitée en date du 05 juin 2026.

Gouvernance défaillante

La gouvernance c'est la manière de gouverner, en favorisant un mode de gestion des affaires original dans un environnement marqué par une pluralité d'acteurs (une firme, un État, une collectivité locale, une organisation non gouvernementale, une association ou une instance internationale) qui disposent, chacun à des degrés divers et de façon plus ou moins formelle, d'un pouvoir de décision (Baron 2003). Cette définition fait ressortir la présence d'une pluralité d'acteurs et le besoin d'une coordination pour des actions réussies.

En RDC, la gestion de l'assainissement est soumise à une pluralité d'acteurs dont les ministères de l'Urbanisme et Habitat ; de l'aménagement du territoire, des affaires foncières et celui de l'environnement. Ces différents portefeuilles chevauchent en termes d'attribution, rendant complexe l'application de la réglementation. A cela s'ajoute la duplicité entre le gouvernement national et provincial, surtout dans la ville province de Kinshasa. L'absence d'une bonne coordination entre ces différents acteurs conduit à la défaillance de la gouvernance dans plusieurs domaines et surtout celui de l'assainissement.

La gouvernance à Kinshasa, comme partout ailleurs, se fait par tâtonnement, sans rationalité. L'absence d'une politique d'urbanisation et la rigidité du plan cadastral dans une ville à croissance démographique exponentielle est source d'une urbanisation plutôt chaotique. La population de Kinshasa était estimée en 2005 à 7.646.890, et en 2026 elle est à 21.852.144 ; soit une croissance annuelle de 5,13%². Dans un tel contexte, assainir la ville devient une nécessité et ramène à questionner l'opérationnalité des textes légaux en la matière.

L'article 53 de la constitution reconnaît à toute personne le droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations. Ainsi, la république dispose d'une loi portant sur les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement³ sans inclure les aspects sur l'assainissement. Au regard de l'importance qu'accorde la communauté internationale aux questions relative à l'environnement et aux dangers prévisible de sa dégradation, l'effort du gouvernement s'oriente vers des institutions qui lui sont favorable. En effet, les institutions sont des règles de jeu qui structurent les activités économiques (North, 1990). L'effort est concentré sur la réglementation en rapport avec la protection de l'environnement dans le domaine minier au regard des opportunités en termes des taxes et d'autres redevances à imposer aux multinationales. Ce qui ramène à la plausibilité de l'hypothèse de la malédiction des ressources naturelles (Philippot, 2011), notamment si l'on considère la négligence que cet effort suggère à l'égard d'autres domaines d'activités dont l'assainissement. Les institutions extractives sont privilégiées, sans doute parce qu'elles sont source d'une rente importante qui rend l'autorité publique presque insensible face aux multiples autres besoins de gouvernance de la société.

Pourtant, depuis 2013 une politique nationale d'assainissement a été initiée mais pas mise en application. Cette politique devrait orienter la gestion rationnelle et durable du secteur d'assainissement, et ouvrir la voie pour l'organisation du cadre institutionnel et légal. Initiée par le ministère de l'environnement en collaboration avec la Coopération allemande, cette politique devrait offrir à la population congolaise un environnement salubre. L'absence de sa mise en application questionne le mode de collaboration entre les ONG et le gouvernement congolais et remet en cause le niveau d'appropriation des autorités gouvernementales des offres des organisations de la société civile. La faible appropriation institutionnelle des projets financés par les ONG après la cessation des financements constitue un frein à leur durabilité et

² Worldpopulationreviews.com, [Kinshasa Population 2026](#).

³ LOI N° 11/009 DU 09 JUILLET 2011 PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

conduit fréquemment à l'abandon des activités mises en place et au retour des conditions initiales. Ceci s'est observé avec le projet d'assainissement du fonds social financé par la Banque mondiale dans plusieurs villes de la république. Cette collaboration entre ONG et Gouvernement devrait être fondée sur les besoins présentés par les autorités après avoir consulté la population, c'est-à-dire les bénéficiaires finaux des produits de projets. Fort malheureusement, le gouvernement gère différemment et surtout par état des besoins, c'est-à-dire sans prévision.

La gouvernance provinciale

L'inactivité de l'autorité provinciale se fait sentir dans plusieurs domaines de la vie socio-économique à Kinshasa. Depuis le début de l'année, le gouvernement national a recouru à deux reprises à l'armée en vue de résoudre des cas de chaos. Premièrement l'appel a été fait aux éléments de la Garde républicaines (GR) pour réguler la circulation routière dans la ville et deuxièmement, le gouvernement a nommé une Task-force paramilitaire pour assainir la ville de Kinshasa. Cette dynamique porte à croire que l'autorité municipale ou provinciale est ignorée dans la gestion d'un domaine qui relève réglementairement d'elle. Face à cette indolence, il est curieux que les députés provinciaux ou nationaux, qu'importe ! qui sont censés contrôler les actions du gouvernement se complaisent dans un mutisme devant cette « *enférisation* » progressive de la vie à Kinshasa, siège de toutes les institutions nationales. Leur silence frise la complicité, et mieux l'incompétence. La société civile, dorénavant fort fragmentée et politiquement téléguidée, reste pratiquement inopérante face à ce genre d'urgences socio-institutionnelles depuis bien des années.

Dans d'autres provinces, l'inaction du gouvernement provincial est souvent suivie par des motions de défiance. Kinshasa fait miraculeusement exception. Le gouvernement provincial semble y être apprécié malgré son inefficacité apparente. Par-là, être membre du parti au pouvoir dispenserait, à n'en point douter, de toute possibilité de sanction. C'est du moins ce que l'on puisse dire.

Il faut noter que, depuis 2013, il existe un Fonds d'assainissement de Kinshasa (FONAK), une institution publique créée pour financer les activités liées à l'assainissement et à la protection de l'environnement dans la Ville de Kinshasa. FONAK est doté d'une autonomie administrative et financière ; il avait été institué par l'Edit N°003/2013 du 09 septembre relatif à l'assainissement et à la protection de l'environnement dans la Ville de Kinshasa. Treize ans après, l'insalubrité colle à Kinshasa comme sangsue sur le corps humain si bien qu'il est légitime de se demander pour qui (ou pour quoi !) roule cette institution.

Des investisseurs allemands du groupe CREMER en collaboration avec une ONG locale et le gouvernement provincial ont finalisé une étude de faisabilité ce premier semestre 2026 en vue de l'installation des usines de recyclage de déchets. CREMER est spécialisée dans la collecte, traitement, recyclage et transformation de déchets par valorisation énergétique, biologique et mécanique. Cette société est opérationnelle en Belgique et aux États-Unis, le ministre provincial du Partenariat public privé, Fiston Lukwebo a effectué une mission en Allemagne du 14 au 19 décembre 2025, pour vérifier la capacité technique et opérationnelle de cette dernière⁴. L'étude de faisabilité fait ressortir que la ville de Kinshasa produit 18000 tonnes de déchets par jour et une usine peut transformer jusqu'à 750 tonnes. Il est prévu en première phase la construction de 10 usines, en raison d'une usine par commune. Le budget initial s'élève à 100 millions d'euro, et il reste à espérer que la culture de la rétrocommission ne va pas bloquer le lancement du

⁴ ACP, 23 décembre 2023, [Environnement : une firme allemande spécialisée dans le traitement de déchets annoncée à Kinshasa - ACP](#)

projet. Parmi les éléments qui justifient la mauvaise gouvernance à différents niveaux en RDC, la rétrocommission est, en effet, généralement évoquée.

Pistes de solutions

La mise en application de la politique nationale d'assainissement en y apportant des ajustements selon l'évolution du contexte, donnerait aux autorités de régulation un instrument capable de promouvoir la salubrité en RDC. Hormis les textes réglementaires, l'imposition de la participation de la population aux travaux d'assainissement responsabiliserait cette dernière et l'amènerait à comprendre la nécessité d'un environnement assaini pour le bien-être de tous. La rééducation de la population à différents niveaux à travers les écoles, les églises, les partis politiques serait un atout majeur dans l'appropriation de la problématique d'assainissement.

Des campagnes de sensibilisation au niveau des médias populaires à travers de sketches montrant les méfaits de l'insalubrité, les mesures prises et les sanctions applicables devraient être initiées pour accompagner les actions du gouvernement. Il existe une taxe d'assainissement payée par les opérateurs économiques, la bonne gestion de cette taxe financerait les activités de ramassage, d'installation des poubelles dans les arrêts-bus et d'autres endroits trop fréquentés ; et de balayage de la ville par une équipe dynamique et motivée. Le manque de redevabilité découragerait évidemment les assujettis.

Comme il y a plus de déchets en plastique dans la ville, la mise en place des unités de recyclage en collaboration avec le secteur privé réduirait le niveau de l'insalubrité. Des mesures sérieuses contre la pratique de la rétrocommission encouragerait les entrepreneurs dans ce domaine.

Encourager la population à collecter les déchets et favoriser un apprentissage sur les bonnes manières de les gérer contribueraient positivement à la salubrité. Un système de bonification encouragerait la population à collecter les déchets pour approvisionner les unités de transformation.

Enfin, l'amélioration de la légitimité des institutions par la transparence dans la gestion publique, la réduction de la corruption par une justice impartiale luttant contre l'impunité et le renforcement de la confiance entre citoyen et autorités est d'une importance capitale. Lutter contre le chevauchement d'attributions entre acteurs du secteur d'assainissement et favoriser une collaboration pour une gestion efficace magnifierait l'action publique en matière de l'assainissement. A défaut de s'engager dans la vraie lutte contre l'insalubrité, Kinshasa restera plutôt une honte pour la RDC. Qu'on y pense !

Références

Baron, C. (2003). La gouvernance : Débats autour d'un concept polysémique. *Droit et société*, 54(2), 329-349.

Lounnas, R., & Somers, W.-J.-. (2004). Théorie des institutions et applications aux organisations. *Chaire Management stratégique international Walter-J.-Somers, HEC Montréal*, 4, 01-33.

North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge university press.

Philippot, L.-M. (2011). *Rente naturelle et institutions. Les Ressources Naturelles : Une « Malédiction Institutionnelle » ?*